Parc naturel régional de Camargue

Mas du Pont de Rousty
13200 ARLES
Tél. 04 90 97 10 40
Fax 04 90 97 12 07

S/PREFECTURE D'ARLES
29 FEV. 2016
ARRIVEE

Registre des délibérations - Délibération n° 14 : 12/02/2016

SUIVI SCIENTIFIQUE DES OPÉRATIONS DE DÉMOUSTICATION CONDUITES SUR LE TERRITOIRE DU PARC EN 2016

L'an deux mille seize, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le douze février à 9h30 sous la présidence de M. David Grzyb.

- **Étaient présents**

  — **Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Pascale Licari, Jean-Marc Martin-Teissere

  — **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Corinne Chabaud

  — **Représentants des Communes :**
  Commune d'Arles : Bernard Bacchi, David Grzyb, Claude Lecat
  Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard, Jean-Paul Gay
  Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Roland Chassain, Roger De Murcia

  — **Représentants des établissements publics :**
  Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bernard Arsac
  Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
  Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Nicolas Juan
  Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

- **Avaient donné pouvoir**
  Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti à Jean-Marc Martin-Teissere
  Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Henri Pons à Corinne Chabaud
  Commune d'Arles : Alain Dervieux à Bernard Bacchi, Nicolas Koukas à Claude Lecat
  Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Isabelle Henault à Roger De Murcia
  Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jean-Paul Gay, Marc Minoretti à Jérôme Bernard
  Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Yves Masoni à David Grzyb
  Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Claude Rossignol à Bernard Arsac

- **Étaient absents-excusés**
  Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Béatrice Aliphat
  Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Véronique Miquelly
  Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Edouard Naddeo
  Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Patrick Bonnet
  Métropole Aix-Marseille-Provence
  Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn, Bertrand Mazel

- **Le Conseil de Parc était représenté par 15 membres**

- **Autres personnes présentes :**
  François Roberi, chargé d'interventions unité littoral, Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
  Magali Touverey, Trésorerie de Saint-Rémy de Provence
  Jean-Paul Mariani, chef de projet, service « Parcs, espaces naturels et biodiversité », Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
  Olivier Briand, chargé de mission « Grand delta et zones humides », Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
  Aline Martin, Directrice de l'aménagement du territoire, commune d'Arles
  Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue
  Sonia Ayme, responsable administratif et financier, chef du pôle « Administration générale », Parc naturel régional de Camargue
  Cécile Héritier, assistante de Direction, Parc naturel régional de Camargue

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	23	23

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	60

Date de convocation
25/11/2015 : DG/CH – 901
20/01/2016 : DG - 901

Parc naturel régional de Camargue

Mas du Pont de Rousty
13200 ARLES
Tél. 04 90 97 10 40
Fax 04 90 97 12 07

Délibération n° 14 : 12/02/2016

SUIVI SCIENTIFIQUE DES OPÉRATIONS DE DÉMOUSTICATION CONDUITES SUR LE TERRITOIRE DU PARC EN 2016

Le périmètre du Parc naturel régional de Camargue était jusqu'en 2006, la seule zone humide du littoral méditerranéen qui ne faisait pas l'objet d'opérations de démoustication collective.

Dans la continuité des orientations de la charte de territoire de 1998 puis de celle de 2011 et des études pré-opérationnelles réalisées au début des années 2000, le Conseil Départemental a pris la décision de mandater l'Entente Interdépartementale pour la Démoustication (EID) pour mettre en œuvre une démoustication expérimentale en vue de protéger les agglomérations de Port-Saint-Louis du Rhône et Salin-de-Giraud. En parallèle du volet opérationnel, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a mandaté le Parc naturel régional de Camargue pour réaliser un suivi scientifique visant à mieux appréhender les impacts que pourrait avoir cette démoustication sur la faune, la flore, la gestion des espaces protégés et la perception des habitants concernés.

Les études pré-opérationnelles menées au début des années 2000 par le Parc ont permis de faire émerger un cahier des charges à respecter en cas de démoustication sur son périmètre. Ce cahier des charges concernait le type de produit utilisé (BTI uniquement), la dose utilisée (3l/ha max), le temps de réalisation des traitements (48h max après la mise en eau) et la mise en place d'un suivi scientifique parallèle.

Depuis 2006, le Conseil scientifique et d'Éthique du Parc accompagne le Parc dans la validation des protocoles qui composent les différents volets du suivi scientifique mis en œuvre. Il s'est notamment réuni le 23 novembre 2015 afin d'analyser les résultats cumulés des suivis depuis près de 10 ans et de proposer une adaptation du suivi sur le moyen terme.

Les résultats des huit dernières années d'expérimentation ont permis :

- de démontrer que le Bti, malgré son bon profil environnemental, a un effet sur la chaîne alimentaire,
- de faire évoluer les méthodes d'intervention de l'opérateur,
- de mieux cartographier les secteurs traités,
- et de prendre en compte les recommandations des différents gestionnaires concernés.

Depuis 2013, le volet sociologique de ce dispositif a été renforcé par une enquête complémentaire auprès des habitants pour mesurer l'acceptabilité de méthodes alternatives (pièges à CO2) à la démoustication conventionnelle.

Le Conseil scientifique et d'Éthique maintient ses réserves considérant l'impact avéré du traitement au Bti sur la faune non cible et la chaîne alimentaire et préconise en alternative de développer plus largement les traitements alternatifs du type BAMS, dont l'expérimentation au Sambuc en 2015 est très encourageante.

Il n'apparaît plus nécessaire de maintenir annuellement l'ensemble des suivis scientifiques menés depuis 2006, considérant que les incidences sont avérées. Un suivi quinquennal des effets de la démoustication sur l'ensemble de la chaîne alimentaire suffirait. Il est donc proposé de poursuivre le suivi scientifique annuel de la démoustication pour l'année 2016 sur les thèmes exclusifs liés aux études sociologiques et impacts comparés (exclusivement pour les populations d'hirondelles) ainsi que la rémanence du Bti dans les sédiments et ses conséquences.

Le plan de financement ci-dessous prend en compte l'évaluation des nouveaux dispositifs de lutte.

Dépenses	**€ TTC**	**Recettes**	**€ TTC**
Suivi sociologique et du dispositif alternatif de lutte, suivi de l'efficacité des dispositifs	39 800 €	ACCM	5 000 €
		Métropole Aix-Marseille-Provence	5 000 €
Devenir du BTi dans le sédiment	8 200 €	Région PACA	8 000 €
Frais de suivi et de gestion du dispositif	5 000 €	Conseil départemental 13	28 000 €
		Conseil départemental 30	7 000 €
TOTAL	**53 000 €**	**TOTAL**	**53 000 €**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée approuve la démarche proposée et autorise le Président à effectuer toutes les demandes qui s'y rapportent et à signer tous documents y afférant.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Parc naturel régional de Camargue
Mas du Pont de Rousty
13200 ARLES
Tél. 04 90 97 10 40
Fax 04 90 97 12 07

Le Président,
David Grzyb